




Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20110411-14677-DE-1-1_0
Date de signature : 13/04/11
Date de réception : mercredi 13 avril 2011
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITÉ ✓</p>

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN- PROVENCE N°2011.373

Séance publique du

11 avril 2011

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,  
Maire d'Aix-en-Provence  
Député des Bouches-du-Rhône  
Président de la Communauté du Pays d'Aix

### **OBJET : SECTEUR SAUVEGARDE- ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX PARTICULIERS POUR LES RESTAURATION DE FACADES**

Le 11/04/11 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 5 Avril 2011, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

#### **Etaient Présents :**

M. Jacques AGOPIAN, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, Mme Fatima DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Christian LOUIT, M. Henri MATAS, Mme Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

#### **Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

M. Lucien AMBROGIANI à Mme Chantal DAVENNE, Mme Sophie JOISSAINS à Mme Maryse JOISSAINS MASINI, M. Alexandre MEDVEDOWSKY à M. Jacques AGOPIAN, Mme Amaria MOHAMMEDI à Mme Catherine SILVESTRE, M. Christian PEREZ à M. Stéphane PAOLI

#### **Excusés sans pouvoir :**

M. Laurent DILLINGER

Secrétaire : Yannick DECARA

Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE donne lecture du rapport ci-joint.



08.06

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Education - Culture  
- Politique de la Ville  
Direction Des Musées &  
Du Patrimoine Culturel

RAPPORT POUR  
**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
DU 11/04/11

-----

**RAPPORTEUR** : Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE

**Politique Publique** : VALORISATION DU PATRIMOINE

**OBJET** : SECTEUR SAUVEGARDE- ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX PARTICULIERS POUR LES RESTAURATION DE FACADES - Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

La Ville d'Aix-en-Provence est saisie de demandes de subventions pour travaux de ravalement de façades sur rue, réalisés dans le périmètre du Secteur Sauvegardé de la Ville.

Lors de la séance du Conseil Municipal en date du 07 mars 2010, il a été décidé que le système des attributions de subventions serait amélioré dans trois directions : légère extension du périmètre d'intervention (*alignement opposé des boulevards*), modification des critères et simplification/revalorisation des taux.

Ainsi, il est à présent institué un montant de 28 € le m<sup>2</sup> décompté comme suit : un taux unique de 21 € par m<sup>2</sup> de façade, auquel viendra s'ajouter un tiers de cette somme, soit 7 €, au titre de la participation votée par la Communauté du Pays d'Aix, avancée par la Ville et récupérée en fin d'exercice.

Par ailleurs, il a été décidé de prendre en compte les critères de subventions suivants :

- la mise en peinture des façades entières pour lesquelles la technique de la chaux serait un contresens et cela selon le même taux.
- le changement ou la restauration des menuiseries et des ferronneries à concurrence de 15 % du montant T.T.C. du devis accepté.

Les tableaux, ci-annexés, présentent les attributions proposées sachant, que l'Architecte des Bâtiments de France a émis un avis favorable sur la réalisation des travaux. En outre, un dossier, antérieur aux nouvelles dispositions fixées lors du Conseil Municipal du 08 mars 2010, sera réglé selon l'ancien tarif.

En conclusion, je vous demande, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ATTRIBUER** les subventions présentées dans les annexes jointes ;
- **DIRE** que le montant de la dépense, soit 11 106,34 €, sera imputé sur la ligne budgétaire 90824-2042-1612, qui présente les disponibilités suffisantes ;
- **AUTORISER** Monsieur le Trésorier Municipal d'Aix-en-Provence à faire recette de la somme de 2 646,20 .€ au vu de l'état annuel transmis à la Communauté du Pays d'Aix, la Ville faisant l'avance aux particuliers.

**2011.373 - SECTEUR SAUVEGARDE- ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX PARTICULIERS POUR LES RESTAURATION DE FACADES**

<b>Présents et représentés</b>	<b>: 54</b>
<b>Présents</b>	<b>: 49</b>
<b>Abstentions</b>	<b>: 0</b>
<b>Non participation</b>	<b>: 0</b>
<b>Suffrages Exprimés</b>	<b>: 54</b>
<b>Pour</b>	<b>: 54</b>
<b>Contre</b>	<b>: 0</b>

**Ont voté contre**

NEANT

**Se sont abstenus**

NEANT

**N'ont pas pris part au vote**

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.**

**Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire  
Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,  
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 13 Avril 2011  
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**

TRAVAUX DE RAVALEMENT DE FACADES EN SECTEUR SAUVERGARDE

Subventions accordées (Ville - C.P.A.)

Demandeur	Adresse de la façade ravalée	Participations en €						Montant de la subvention
		Mètres	Ville (21 € le m²)	C.P.A. (7 € le m²)	S/Total	Menuiserie et ferronnerie (15% du montant des travaux subventionnable)		
						Montant subventionnable	Montant de la subvention	
M. DEL GIUDICE Raphaël 6, rue Maréchal Foch 13100 Aix en Provence	6, rue Maréchal Foch 13100 Aix en Provence	70	1 470,00 €	490,00 €	1 960,00 €			1 960,00 €
Mme COQUET Guylaine 30, rue Saint Joseph 13100 Aix en Provence	30, rue Saint Joseph 13100 Aix en Provence	62	1 302,00 €	434,00 €	1 736,00 €	1 033,90 €	155,08 €	1 891,08 €
Agence des Oliviers 43, rue d'Italie 13100 Aix en Provence	11, rue d'Italie 13100 Aix en Provence	170	3 570,00 €	1 190,00 €	4 760,00 €	2 373,75 €	356,06 €	5 116,06 €
Solari Immobilier 32, rue des Cordeliers 13100 Aix en Provence	12, rue Granet 13100 Aix en Provence	27	567,00 €	189,00 €	756,00 €			756,00 €
Sous-total .....								9 723,14 €

Propriétaire	Adresse de la façade	Montant des travaux T.T.C.	Surfaces En m <sup>2</sup>	Part Ville (13 €)	Part C.P.A. (4,29 €)	Montant de la subvention à verser (17,29 €)
M. NGO DOAN Nicolas 29, chemin Bizet 13016 Marseille	18, rue Portalis	13 593,68 €	80	1 040,00 €	343,20 €	1 383,20 €
Sous-total .....						1 383,20 €
<b>Total Général .....</b>						<b>11 106,34 €</b>